

# David Dunant, oncle et précurseur du fondateur de la Croix-Rouge

Autor(en): **Mützenber**g, Gabriel

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **30 (1980)**

Heft 3/4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-80845>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DAVID DUNANT,  
ONCLE ET PRÉCURSEUR DU FONDATEUR  
DE LA CROIX-ROUGE

Par GABRIEL MÜTZENBERG

La Genève de la Restauration, si riche en personnalités de premier ordre, ne range pas David Dunant parmi ses célébrités. Etre oncle d'Henry, entre 1820 et 1840, ne signifie rien. Le futur fondateur de la Croix-Rouge ne voit le jour qu'en 1828. On sait par ailleurs que l'éclat de sa renommée de philanthrope, quand il atteint à son zénith, se voit en peu de temps terni, si ce n'est annulé, par la retentissante faillite de l'homme d'affaires. Même le vieillard de Heiden, lauréat du prix Nobel, ne parvient pas à en dissiper totalement l'auréole d'infamie.

Plus étonnant, me semble-t-il, le fait que les idées humanitaires de David Dunant, qui sont bien d'un précurseur par rapport à celles de son génial neveu, n'aient pas davantage attiré l'attention. Libraire-éditeur, il lance sur le marché quelques-uns de ses propres ouvrages, mais ne marque de son empreinte ni sa cité, ni son époque. Est-ce le caractère insolite de ses publications qui le dessert? Se marginalise-t-il par un ton prêcheur, une pédanterie empreinte de suffisance? Toujours est-il que le public, sans doute fatigué par des propositions qui lui paraissent lourdement répétées, comme autant de vaines redites, établit peu à peu autour de lui un silence complet. Il entre dans l'oubli longtemps avant sa mort. On pourrait alors se demander s'il vaut la peine de l'en sortir. Or, ses idées, si elles flottent confuses dans les annales du temps, gagnent par la destinée exceptionnelle de son neveu un supplément de vigueur qui frappe. D'autant plus que son *Journal* inédit de collégien, avec un bouquet d'autres textes, constituent sur la Genève de son temps des documents de premier ordre. La figure du personnage n'est pas quelconque. Il se pourrait aujourd'hui qu'elle se révélât de plus grand poids qu'il n'y paraissait jadis. Le lecteur en jugera.

*Introduction: Une famille à l'épreuve*

La famille d'Henry et de David Dunant, dite de Collonge-Bellerive, appartient à cette bourgeoisie aisée qu'enrichit le négoce, qu'anime un ardent

amour de la République, et qui parfois s'élève jusqu'aux Conseils. Le grand-père de David, Jean-Louis Dunant (1709–1781), marchand fertier dans les Rues-Basses, l'un des dénonciateurs de l'affaire du tamponnement des canons de 1734, se pose en adversaire déclaré de l'oligarchie aristocratique de la Cité. Quand, en effet, le 2 juillet 1737, il ferme boutique en souvenir de l'action à laquelle il avait participé trois ans auparavant, il paie son audace de huit jours de cachot. L'un de ses frères est horloger, un autre maître graveur. C'est la Genève commerçante, active, honnête, un brin frondeuse<sup>1</sup>.

Son fils Bernard (1746–1822), négociant, futur père de David, épouse le 20 février 1783, au temple du Petit-Saconnex, la fille unique du riche joaillier David Gravière. Le contrat de mariage venait d'être passé dans la maison de ce dernier, le 30 janvier, au lieu dit La Monnaie, dans la banlieue de Genève, c'est-à-dire hors les murs, à quelque trois à quatre cents mètres de la porte de Cornavin, sur un emplacement qu'occupera trois quarts de siècle plus tard la gare ferroviaire. Signé avec l'agrément de sa mère et en présence de ses quatre frères, de son oncle Louis et de «Noble Jean-Jacques Dunant, seigneur conseiller de cette République, son parent», il prévoit la constitution en dot par le sieur Gravière, «à la Dlle Epouse sa fille, et pour elle au dit Sieur Epoux», de trente mille livres, argent courant de Genève, «pour ladite somme être payée sur ses biens seulement après sa mort»; les arrérages «d'une partie de deux mille cinq cents livres de France de rente annuelle et viagère» devant être perçus par lui pendant toute la durée du mariage; de plus, une autre rente de six cent quarante livres appartient à l'épouse<sup>2</sup>.

On le voit: la famille de Bernard Dunant est bien pourvue. Aisance et sécurité doivent être le lot des quatre enfants – deux garçons, deux filles – qui y naîtront: David (1784–1872), Sophie-Elisabeth (1786–1856), Jean-Jacques (1789–1875), Anne-Jeanne (1791–1856). Les trois premiers voient le jour à Genève – David est baptisé au Temple Neuf – la dernière à Tannay, où Bernard s'installe à l'époque de la Révolution française, peu après la naissance de son deuxième fils, le futur père de Jean-Henry.

C'est David Dunant, dans un récit de voyage à Paris et à Londres, qui précise que la campagne du Pays de Vaud où ils ont habité se trouve au «village de Tannay, séjour de mon enfance». Après avoir pris l'omnibus jusqu'à Versoix, il s'en est allé sac au dos en direction de la Dôle pour traverser le Jura par les Rousses, Morez, Salins, Besançon ... Et il ajoute, non sans une pointe d'émotion: «Voilà le toit qui, sans m'avoir vu naître, a néanmoins protégé mes jeunes ébats.» Il évoque la mémoire de sa mère, née à Londres, où le lapidaire de talent David Gravière avait trouvé, en même temps que la

1 LOUIS SORDET, *Dictionnaire (manuscrit) des familles genevoises*, aux Archives d'Etat, Genève (AEG). La meilleure généalogie chez ED. BARDE: AEG, *Ms. hist.* 324/4, 307 a. Cf. le mémoire dactylographié de R. F. AEBI, «Les préoccupations politiques, économiques, sociales et philanthropiques d'un libéral genevois du XIXe siècle: David Dunant» (AEG, *Ms. hist.* 252).

2 AEG, CHARLES GABRIEL FLOURNOIS, notaire, vol. 35, fol. 32.

fortune, la jeune fille aimée qui devait devenir sa femme. Le voyage a quelque chose du pèlerinage. La piété filiale le porte. Et comme la plupart des pèlerins d'autrefois, David Dunant, digne émule des Rousseau et des Töpffer, et singulièrement du promeneur solitaire que fut le premier, se déplace en grande partie à pied<sup>3</sup>.

Les Dunant-Gravière ne demeurent pas longtemps sur terre bernoise. Le recensement de 1797 les trouve en effet au Petit-Saconnex, dans la maison Argand aux jolies fenêtres en plein cintre, au lieu dit «en Moillebot», ou «en Marterey», à quelques minutes du temple où ils se sont mariés<sup>4</sup>. Mais là non plus le séjour n'est pas très long.

Le malheur, à cette époque, s'abat durement sur Bernard Dunant. Ses sympathies pour la France révolutionnaire lui donnent des hardiesses de spéculateur imprudent. Les solides capitaux qu'il risque se transforment en assignats. L'Etat dont il possède des rentes fait banqueroute. Ses dettes s'accumulent. Ses créanciers deviennent insistants. L'un d'eux, son propre frère Daniel, le cite en justice. C'est bientôt la prison, pour un an et quelques mois pour le moins, et il n'en sort que le 18 novembre 1799, libéré dans des conditions plus ou moins régulières qui l'obligent à se cacher, puis à prendre le large. Il vit à Bâle, à Paris, à Versailles – il y est encore en 1814, lors du mariage de David – où il fait un peu de commerce. Pour Anne sa courageuse épouse, pour les quatre enfants encore très jeunes – David, l'aîné, n'a que quatorze ans – le mari, le père, devient le grand absent<sup>5</sup>.

La famille, les 9 et 10 juillet 1799, quitte la demeure qu'elle loue au Petit-Saconnex pour s'installer en ville, plus près de la prison, plus près du Collège aussi, dans un appartement de la maison Diodati, au 117 de la rue du Puits-Saint-Pierre. Il s'agit, pour la maîtresse de maison qui se donne totalement à ses enfants, de se montrer économe et ferme, de composer avec les créanciers. Sa mère la soutient de tout son pouvoir. Souvent, parfois plusieurs fois par semaine, elle invite toute la famille chez elle, à La Monnaie, où un frère de Bernard Dunant, Jean-Louis, négociant à Marseille comme le sera Jean-Jacques, habite en 1797 dans la même maison, la plus grande. Bien qu'à une faible distance de la ville, cette campagne doucement inclinée en direction du lac a beaucoup de charme. Le père de Jean-Henry, héritier de son oncle,

3 *Ibid.*, EC Temple Neuf, BM 6. Bibliothèque publique et universitaire, Genève (BPU), Ms. 3180, «Voyage de Genevois à Paris et à Londres», fol. 6 ss.

4 AEG, *Recensement* (R) A 58, 1797–98, District de Saconnex.

5 *Discours adressé et dédié à sa famille par M. D. Dunant à l'occasion de l'inauguration du monument funéraire placé le 25 mars 1826 sur la tombe de sa mère Anne Gravière, veuve de Bernard Dunant, décédée à Genève le 14 janvier de la même année, et ensevelie au cimetière du Petit-Saconnex, selon le désir de ses enfants*, Genève, 1826, pp. 10 s. BPU, Ms. fr. 3171–3172, *Journal de David Dunant* (= *Journal*), cahier 2, fol. 2 ss.; cahier 3, fol. 38, 40, 41, 50 ss., 60; cahier 4, 28 mars, 11 juil., 9 août 1800; cahier 5, 6 sept. 1800; cahier 9, 1er déc. 1801; cahier 12, 1er juin 1802. AEG, EC mar. 17, No 65. Cf. G. MÜTZENBERG, «La famille de Jean-Henry Dunant: des parents qu'il n'a pas connus» in *Bulletin* No 4, 1979, de la Société Henry-Dunant, Genève.

qui était devenu propriétaire du domaine le plus vaste, y vivra longtemps avec sa famille. C'est là que se déroulera l'enfance heureuse du futur fondateur de l'Union chrétienne et de la Croix-Rouge<sup>6</sup>.

Après la mort de cette grand-mère si accueillante, en 1810, Anne Dunant-Gravière peut enfin se libérer de ses dettes. Quand reprend-elle la vie commune avec son mari? Au recensement de 1816, elle vit seule avec ses deux filles à la rue du Puits-Saint-Pierre. Mais en 1822, Bernard, qui a septante-six ans, et qui va mourir la même année, quatre ans avant sa femme, est mentionné à la même adresse avec elles trois. L'exilé est revenu. David le dit aussi, sans en préciser la date<sup>7</sup>.

### I. Le collégien passionné de météorologie

Le *Journal de David Dunant*, dix-sept cahiers d'écolier numérotés de deux à dix-huit, commence le 27 novembre 1798, à une époque où Bernard est en prison depuis un certain temps déjà<sup>8</sup>. Il se termine le 5 janvier 1803, transformé à partir du 1er août 1802 (treizième cahier) en recueil d'extraits que le manque de temps, ou une certaine lassitude, empêche de continuer. Tel qu'il est, il constitue un document de choix sur la vie quotidienne des Genevois sous l'occupation française. Qu'il s'agisse de la famille et de l'Eglise, de l'éducation et du Collège, de la politique et des manifestations patriotiques, ou encore des fêtes, spectacles, jeux et promenades, le lecteur curieux a de quoi être satisfait. Les observations météorologiques y sont particulièrement privilégiées, à telle enseigne que certains jours elles y représentent le seul thème, même dans les derniers cahiers et s'il faut y consacrer deux pages, comme le 13 janvier 1802<sup>9</sup>.

Chaque jour, en effet, il note le temps qu'il fait avec tant de précisions qu'on en pourrait presque tirer des conclusions scientifiques. Ainsi, le jour de Noël 1798, le thermomètre descend à treize degrés au-dessous de glace et il voit le lac fumer. Ce début d'hiver lui semble si prometteur qu'il s'achète des patins le jeudi 27 décembre, pour quatre florins – mais il en faut autant pour y ajuster des courroies – et qu'en dépit d'un redoux le vendredi, le soleil faisant fondre la neige, il peut les inaugurer le dimanche 30, la bise du samedi ayant ramené le froid<sup>10</sup>.

6 *Journal*, cahier 2, fol. 29. AEG, R.A 58, *ibid.* Cadastre E 4, Petit-Saconnex, registre 31, section A, fol. 25. R. 1843, K 9, fol. 48: Jean-Jacques vit alors à La Monnaie avec son épouse Anne-Antoinette, née Colladon, et ses cinq enfants.

7 AEG, R. 1816, D 1, fol. 238. R. 1822, Parc, fol. 89. *Discours (...)*, *op. cit.* p. 15.

8 C'est à peu près la seule source qui nous informe de ce fait généralement ignoré des biographes.

9 G. MÜTZENBERG, «La vie quotidienne à Genève au lendemain de l'Annexion à travers le journal du collégien David Dunant», in *Revue du Vieux Genève*, 1980, pp. 10–18. *Journal*, cahier 9, novembre 1801.

10 *Journal*, cahier 2, fol. 14–17.

L'évolution des conditions atmosphériques est fidèlement rapportée. Du jeudi 4 au dimanche 7 septembre 1800, par exemple, on obtient le tableau suivant: très beau jusqu'à quatre heures de l'après-midi le premier jour, puis le ciel se couvre; même temps le vendredi avec une petite «quarre» (averse) en supplément le soir; soleil le samedi matin, puis nuageux, grand vent et pluie en fin de journée et tout au long de la matinée du lendemain jusqu'à deux heures; suivent des averses et, entre huit et neuf heures, une grosse «quarre» accompagnée de quatre à cinq coups de tonnerre<sup>11</sup>.

L'hiver 1801–1802 paraît particulièrement rigoureux. En date du samedi 21 novembre, David Dunant écrit: «Premier jour d'hiver». Est-ce erreur? Est-ce pour montrer que la saison est en avance? Le thème, en cette fin d'année, se révèle dans le *Journal* absolument envahissant. Pendant plusieurs jours de suite, il ne parle que de cela. Le jeudi 22 octobre déjà, il note qu'il fait mauvais et froid. Le Salève, dont on n'aperçoit pas le sommet, est blanc jusqu'à mi-pente. La température, de cinq degrés au-dessus de zéro, alors qu'elle était encore de quinze le dimanche, fait ressentir la pluie comme glacée. On allume le feu pour la première fois. David, pour un écu neuf, s'achète un petit thermomètre portatif dont il avait depuis longtemps envie. Il est tout entier de verre, dans un étui.

Ces prémisses, à vrai dire, ne mentent pas. Au début de décembre, l'Arve est en crue. Les 5, 6 et 7 janvier, il patine tout son saoul (il ne va plus au Collège depuis l'été précédent). Le 11, la neige est abondante. Le 13, le thermomètre descend à dix degrés au-dessous de zéro, et le sien oscille entre moins treize et moins quinze. Le vendredi 15, il va aux fossés pour patiner, mais la bise, dit-il, casse la glace. Chaque propriétaire est tenu, sous peine d'une amende de 18 francs, de déblayer devant chez lui. Les débris doivent être transportés à une grande distance.

Le 18, par une température de douze au-dessous, l'Arve se trouve gelée. Mais le redoux vient, et provoque dans la ville un «margouli» horrible. Toutefois, la neige ne cède pas la place. Elle tient, dit-il le 2 février, depuis l'Escalade (12 décembre), et le 17 il note que cela continue. L'hiver se prolonge même jusqu'en mai. Le dimanche 16, les montagnes blanchissent très bas et à Genève même il tombe une espèce de grésil. Son thermomètre ne marque que trois degrés et demi au-dessus. Le 8 juin, le ciel se couvre et devient noir vers six heures du soir, et «tout à coup, écrit-il, il s'est élevé un violent ouragan de vent dans le genre de celui de samedi passé». Le 9 août, après huit jours de temps sec et chaud, la bourrasque soulève soudain une quantité énorme de poussière aveuglante. Les soldats à l'exercice sont surpris, puis il pleut, dans une succession d'éclairs et de tonnerres.

Pourquoi cet intérêt constant? «C'est un beau spectacle», confesse-t-il le lundi 1er novembre 1802 à propos d'une promenade à Pregny, «que celui

11 *Ibid.*, cahier 5 (plus de folios, se référer aux dates).

que nous offre la nature et l'observation de ses phénomènes». Et il ajoute qu'avant l'âge de quinze à seize ans il n'en jouissait pas comme c'est le cas à présent dans ses promenades solitaires<sup>12</sup>.

David Dunant, on le voit, a ses chemins bien à lui. L'instinct grégaire n'est pas son fort. Même s'il se mêle volontiers à la foule des fêtes, des parades, des cortèges, et se montre bon spectateur des théâtres forains, montreurs d'éléphants ou autres animaux, sauteurs, saltimbanques de tout poil qu'on peut voir à Bel-Air, à la Corraterie ou à Plainpalais. Facilement badaud: «J'ai été de bon matin à Saint-Gervais, note-t-il le dimanche 22 août 1802, voir l'essai des pompes à feu qui a lieu annuellement à ce moment; il y avait beaucoup de monde; beaucoup de personnes ont été arrosées; ç'a été fini à sept heures et demie (...); il y avait cinq seringues qui ont joué à la fois; les jets d'eau qu'elles forment sont fort curieux et le soleil donnant dessus formait parfaitement l'arc-en-ciel»<sup>13</sup>.

D'autres manifestations publiques l'attirent: ainsi, lors du «décadi», qui a remplacé le dimanche, les cérémonies républicaines à Saint-Pierre; ou les séances du tribunal criminel, fort nombreuses, Genève étant le chef-lieu du département du Léman (il semble parfois qu'il les suive plus assidûment que le Collège); de même les exécutions capitales, en bas de la Treille, comme c'est le cas le mercredi 1er juillet 1801, à neuf heures, pour sept brigands savoyards qui s'en vont à la guillotine accompagnés chacun de leur prêtre (Genève, dès l'occupation française, n'est plus exclusivement protestante)<sup>14</sup>.

A-t-il quelque propension à la solitude? Il n'est pas interdit de le penser: il sort souvent seul, ses intérêts ont quelque chose d'original, d'insolite, et une certaine gravité l'habite. Paraît-elle au-dessus de son âge? Peut-être. Les épreuves que traverse sa famille l'ont mûri. Il a vu sa mère, souvent, accablée de soucis et a pu les partager avec elle. Plus tard, il signera les déclarations de décès, tiendra sur les fonts baptismaux ses neveux et nièces – Jean-Henry en tous cas – se réjouira du beau mariage de son frère Jean-Jacques. Quant au sien propre, d'inclination et non de convenance, conclu le 6 septembre 1814 avec la Savoyarde de condition modeste Rose Maniglier, il jette dans son milieu un certain froid. D'autant plus qu'elle est catholique<sup>15</sup>.

Serait-il permis d'y voir quelque ironie du sort? Une manière de revanche? Il avait failli, adolescent, se convertir sous l'influence d'un prêtre en rapport d'affaires avec son père. Les entretiens avec ce dernier, qui s'était révélé plus théologien qu'on ne l'aurait cru, l'avaient toutefois gardé d'un pas qui ne correspondait pas à ses convictions. Il était resté protestant, vieux Genevois et calviniste, sinon de doctrine, du moins de cœur<sup>16</sup>.

12 *Ibid.*, cahier 9, 10, 11, 12, 13, 16.

13 *Ibid.*, cahier 10, 11, 13.

14 *Ibid.*, cahier 3, fol. 17, 23, 78; cahier 6, 5, 6 et 7 février 1801.

15 *Discours (...)*, *op. cit.*, pp. 11 ss. AEG, EC *Petit-Saconnex* 15, No 12, EC Genève, *décès* 29, No 34. BPU, *Ms. fr.* 3142, fol. 122–123. AEG, R. 1828, G 2, fol. 223. EC Genève, *mariages* 17, No 65.

16 BPU, *Ms. fr.* 3177.

## II. Le libraire patriote

Si David Dunant ne termine pas son Collège, n'en tirons surtout pas la conclusion que les capacités intellectuelles nécessaires à la réussite scolaire lui manquent. En troisième, chez le père de sa future belle-sœur Henri Colladon, il obtient un premier prix le 30 décembre 1799. En juin 1800, il est titulaire du prix de latin, et on vante l'élégance de sa langue. D'autres raisons, comme il l'affirme dans l'un de ses manuscrits, l'ont arrêté sur le chemin de l'Académie. «La mauvaise santé, dit-il, qui m'a jeté dans un état de langueur dès la sortie de l'enfance, ainsi qu'un concours de circonstances contrariantes, ne m'ont pas permis de faire des études»<sup>17</sup>.

Cette déficience commence-t-elle au cours de ses derniers mois de Collège? Le *Journal* n'en souffle mot. Tout au plus David note-t-il, à huit jours de la fin de la deuxième année, son ultime – il n'ira pas en première – qu'il ne regrette pas de quitter l'école: «Je m'y ennuie depuis quelque temps.» Avant d'entrer dans une maison de banque, chez MM. Pasteur, le 3 janvier 1803 – Aloys Pasteur est indiqué comme banquier en 1798 – il prend des leçons d'arithmétique chez M. Cornuaud, cinq fois par semaine, continue celles de dessin les mardi et vendredi, et donne son appui à son frère Jean-Jacques, encore collégien. Son temps est ainsi suffisamment rempli<sup>18</sup>.

Pourquoi devient-il libraire? Lui-même, cinquante ans après, met en lumière ce tournant de son existence dans un de ses manuscrits: «Pendant mon cours d'étude public, d'usage à Genève, j'eus pour instituteur particulier un membre du barreau» – Jean-François Barde-Jolivet (1771–1842) – «parvenu depuis à la présidence de la Cour suprême, sous la Constitution de 1814. C'était un aristocrate renforcé, cela va sans dire, qui avait l'esprit étroit et tous les préjugés qui en résultent chez les personnes ainsi qualifiées, mais qui possédait bien la science et l'art de la pédagogie, auquel il s'était voué quand il se vit avocat sans cause. Quoique superficielle, il m'a donné une connaissance générale et même analytique de toutes les sciences, particulièrement des belles-lettres, pour lesquelles j'avais une aptitude prononcée. (...)

Malheureusement, je fus alors obligé, par des circonstances fâcheuses et l'influence peu judicieuse de ma famille, d'embrasser une vocation commerciale pour laquelle je n'avais aucune disposition. Je devins libraire, ayant choisi la librairie comme plus conforme à mes goûts et à mes antécédents. Mais le commerce n'étant pas mon affaire, je n'eus aucun succès dans cette carrière, que j'abandonnai aussitôt qu'il me fut possible».

Quand, exactement, y entre-t-il? L'*Annuaire du département du Léman* pour l'année 1814 nous signale que c'est chose faite à cette époque<sup>19</sup>. Son

17 *Journal*, cahier 3, fol. 62; cahier 4, 20 juin. Ms. fr. 3177/2, fol. 1.

18 AEG, R. 1798, B 6, fol. 2. *Journal*, cahier 7, lundi 1er juin 1801; cahier 15, 1er, 2, 4 et 5 octobre 1802; cahier 18, 3 et 4 janvier 1803.

19 BPU, Ms. fr. 3175, «Mes prévisions réalisées (...)\", 1re liasse, fol. 13. *Annuaire (...)*. Genève et Paris, 1814, p. 64.



*Discours* à sa famille relève qu'à la chute de Napoléon son commerce se trouve en difficulté. Des créanciers refusent de prendre patience. Un parent, au lieu de le cautionner, se joint à eux. «Il n'avait jamais su apprécier, note Dunant, ni mes faibles talents, ni mon caractère; l'or était tout pour lui; il voulut donc être remboursé de quelques avances qui avaient, trois ans auparavant, concouru à mon établissement.» Si donc on considère la défaite de 1813 comme le moment où le commerçant malchanceux risque de sombrer, les débuts de son entreprise se situeraient en 1810. Si au contraire on reporte à l'heure de la débâcle de 1815 la menace de la faillite, ils se placeraient en 1812<sup>20</sup>. Or, le 29 février de cette même année, David Dunant écrit à son frère: «Si j'ai un bénéfice de trois à quatre francs par jour je suis content; ainsi je ne ferai pas fortune; mais depuis longtemps j'y ai renoncé». On voit assez mal qu'il s'exprime de cette manière quelques jours seulement après l'ouverture de sa boutique<sup>21</sup>. Toutefois, le doute qui pourrait subsister est levé par une note du *Journal manuscrit de ce qui s'est passé à Genève de 1782 à 1811*<sup>22</sup>. Le 22 mai 1810, le chroniqueur écrit: «Un nouveau libraire s'est inscrit sur la feuille d'avis et un écriteau, il s'appelle David Dunant-Gravière».

Heureusement, ce dernier se tire de ce mauvais pas – en dépit du renom douteux que lui prête son mariage – grâce à l'aide de sa mère et d'un oncle de Marseille, qui effectuent les premiers paiements<sup>23</sup>.

Libraire, marchand-libraire, libraire-éditeur, libraire-éditeur et agent d'entreprises et d'affaires relatives à la littérature et aux beaux-arts, David Dunant a sa boutique au 117 de la rue du Puits-Saint-Pierre d'abord, dans la maison Diodati où sa mère est venue s'installer en 1799 – sa fille Sophie-Elisabeth l'acquiert peu après sa mort – puis, dès le 15 mai 1827, avec le dernier titre que nous avons transcrit, au second étage de la Tour de l'Horloge du Molard. Dès lors, ayant renoncé au commerce de détail de la librairie, il continue l'impression et la vente de ses livres, achète des manuscrits pour les éditer, s'offre à rédiger des mémoires, des pétitions, des prospectus, à faire des recherches, des catalogues de bibliothèques, ... sans parler du commerce des objets d'art.

A partir de 1844, il figure comme *rentier* sur les passeports. Dans les indicateurs genevois ou almanachs d'adresses, ainsi que dans les recensements de 1828 et 1843, on le taxe d'*homme de lettres*. Quant à son domicile, il faut le chercher à la Grand-Rue 201 en 1816, à la rue Verdaine 276 en 1828, aux Eaux-Vives ensuite, numéro 93 en 1834 et 1837, 60 en 1843, 1857, 1860, 1861

20 *Op. cit.*, p. 14.

21 BPU, Ms. 3256, *Papiers Daniel Colladon*, fol. 79 ss.

22 Par M. DUNANT-MARTIN, AEG, Ms. hist. 215, vol. 5, p. 86.

23 *Discours (...)*, *op. cit.*, p. 15.

– on dit aussi «à la Grenade», mais en 1851 il est à Rive 272, la dernière maison de la rue, côté colline – enfin, en 1866, et jusqu’à sa mort, à la rue des Allemands 1<sup>24</sup>.

Au début de sa carrière, il annonce l’ouverture, par une circulaire, d’un cabinet de lecture dans sa librairie. On y trouve, de sept heures à midi, et de trois à huit heures, dimanches et fêtes exceptés, les journaux et périodiques français, ainsi que quelques-unes des meilleures nouveautés littéraires, pour un prix d’abonnement de 36 francs par an, 5 par mois, ou 25 centimes par séance. L’extrait de la liste des publications à disposition mentionne le *Journal de l’Empire*. C’est donc avant la Restauration de la République que naît l’institution. Se perpétue-t-elle plus tard? C’est possible. Ce qui est sûr, c’est que David Dunant, s’il connaît de graves difficultés financières en 1813, ne se retrouve pas dans cette situation précaire par la suite. Il participe à l’héritage de son oncle de Marseille Jean-Louis, en 1817, et touche de la succession de ses parents, en 1827, sous forme de rentes anglaises et françaises, près de 34 000 livres<sup>25</sup>.

Quant à la prospérité de son commerce, aucun comptes n’ayant été retrouvés, il est difficile de s’en faire une idée précise. L’éditeur, dans la publication de ses propres ouvrages, ne rencontre semble-t-il qu’un médiocre succès. Le premier livre dû à sa plume, en 1824, *Les Souvenirs genevois*, un volume de 336 pages in-12, orné de gravures, dévoile dans son introduction l’ambitieux projet de faire de ce type de recueil de véritables annales: un volume paraîtrait par an. Plus légères que de trop scientifiques études, dont l’aridité souvent rebute les lecteurs, et surtout les lectrices, il pense qu’elles trouveront l’oreille du sexe aimable, le bon accueil des Genevois de l’étranger, et l’intérêt des touristes anglais qui viennent visiter la cité de Calvin. Bref, il prévoit des rubriques à suivre, tel le précis de l’histoire de Genève qu’il faudrait continuer à partir de la Réforme pour mettre en relief, entre autres choses, l’influence de la Révolution – mais la censure fait remplacer ce mot par Réformation – depuis 1786, sur les mœurs, les lettres, les sciences, le commerce et les arts. On continuerait de cette manière, dans cette dernière partie, l’*Histoire littéraire de Genève* de Jean Senebier, que Dunant cite souvent, sans grand souci d’exactitude. Mais pour cette œuvre éminemment utile il fait appel, avec la promesse d’un prix de cent francs, à la collaboration de ses lecteurs. De plus, il invite ceux qui veulent faire part au public de leurs réflexions patriotiques de les lui envoyer avant le 1er octobre de chaque

24 AEG, *Chancellerie* AB 3/17, 7/352, 12/1005, 17/952, 22/3522, 28/350, 30/156, 33/1903, 37/1074, 45/743, 63/1090, 66/112, 69/519, 73/240, 75/357. R. 1816, D 1, fol. 25. R. 1828, G 2, Fol. 223. R. 1834, I 7, fol. 198, R. 1837, J 6, fol. 253, R. 1843, K 8, fol. 184. *Courrier du Léman* du 23 décembre 1826. BPU, Ms 3180, fol. 1. Une partie du texte est écrite au verso de la circulaire citée. AEG, *Archives de famille, fonds du château d’Allaman* (en cours de classement): une lettre de D. DUNANT au comte de SELDON (8 janvier 1836) est écrite sur un papier à entête dont une colonne tient lieu de prospectus.

25 BPU, *ibid.* AEG, *Archives de famille, Dunant-Colladon*, 1818–1914.

année. Le plan prévoit le long terme. La réalisation, hélas, ne comprendra qu'un volume<sup>26</sup>.

D'autres entreprises connaissent un sort semblable. Même si elles sont en elles-mêmes d'un grand mérite. C'est le cas des *Chroniques de Genève*, par François de Bonivard – on écrit aujourd'hui Bonivard – prieur de Saint-Victor<sup>27</sup>. David Dunant est le premier à publier, sur beau papier – jaune et rose alterné pour l'exemplaire unique destiné à la Bibliothèque publique – l'œuvre commandée en 1542 au grand patriote genevois. Si cette édition, comme le dit P. F. Geisendorf<sup>28</sup>, est «le type même de la belle infidèle», son auteur, qui a bénéficié de quelques collaborations de valeur, est pour sa part convaincu que l'on retrouve dans le texte qu'il a fait imprimer, «comme dans un miroir, l'œuvre précieuse de Bonivard», et que c'est là le principal mérite de son travail<sup>29</sup>. Ses lecteurs en sont moins persuadés. L'un d'eux, dans une lettre du 9 mars 1825, à propos de la première livraison, loue le beau papier et le beau caractère de l'ouvrage auquel il a souscrit. Il se réjouissait «de cette occasion d'entendre le langage libre et hardi d'un ami de la liberté dans un temps où l'on n'ose pas toujours faire entendre ce langage. Mais pour que ce soit Bonivard qui parle», ajoute-t-il, «il faut qu'il parle seul (...)» Or, «l'Editeur, loin de prendre ce point de vue, s'est avisé de charger le texte de commentaires inutiles et par cela nuisibles, ne craignant pas de mêler ses réflexions à celles de l'Auteur, ou à celles que le Lecteur peut faire, de nous faire admirer ce qu'il croit admirable, remarquer ce qu'on remarque bien sans son avis, et même de faire entrer sa manière de voir sur des points controversés (...)» Ne sachant pas qui est l'éditeur, il prie David Dunant de présenter ses remarques à ce dernier avec tous les ménagements convenables, «puisque d'ailleurs, dit-il, j'estime lui devoir de la reconnaissance pour sa publication»<sup>30</sup>. Or, dans l'esprit de Dunant, cette œuvre devrait être la première d'une collection, celle des *Mémoires historiques genevois*, qui comprendrait ensuite les *Chroniques de Genève* de Michel Roset, le *Traité de l'ancienne et de la nouvelle Police de Genève*, par Bonivard, et un choix de *Mémoires* allant de 1530 à 1798; puis, par lui-même, des *Chroniques contemporaines*. Il expose ce plan dans un prospectus qui part en guerre, en date du 8 mars 1846, et à l'heure où ses *Chroniques* de Bonivard ne sont pas épuisées, contre un projet d'édition concurrent. Aussi titre-t-il son papillon «Baisse de prix». Mais ce projet non plus n'aura pas de suite<sup>31</sup>.

26 *Les Souvenirs genevois*, pp. 1–9, 85 ss.

27 Genève, 1831, 2 t. en 4 vol. in-8. Gravures de Tattegrain d'après Lugardon et G. Chaix. La souscription totalisera 158 ex., dont 21 sur papier vélin.

28 *Bibliographie raisonnée de l'histoire de Genève*, Genève, 1966, No 176.

29 *Chroniques*. II, p. 1, note 1.

30 BPU, Ms. 3256, *ibid.*, fol. 97.

31 *Chroniques*, I, p. 395. BPU, Ms. fr. 3175, «Grandeur, décadence et chute de l'ancienne nationalité genevoise», fol. 11. Un catalogue de 1826 annonce comme sous presse l'œuvre de Michel Roset et le second volume des *Souvenirs genevois*. On le trouve à la fin de la *Notice sur le prix de peinture d'histoire nationale*, Genève, 1824.

Les ambitions du libraire du Puits-Saint-Pierre ont donc quelque chose de chimérique. Un premier jet des *Souvenirs genevois*<sup>32</sup> prévoit les librairies où le volume sera déposé, tant à Genève qu'à Lausanne, Neuchâtel, Lyon et Paris. En outre, il pense à un *Almanach du commerce de Genève* pour 1824, qui devrait s'étendre, en 1825, à toute la Suisse et aux principales villes d'Europe, ainsi qu'à des *Biographies helvétiques* appelées à paraître par livraisons, de trois en trois mois.

Ces publications, les *Mémoires historiques nationaux* en particulier, élèveraient un monument, comme il le dit dans son discours introductif aux *Chroniques de Genève*, «à la gloire et sur les ruines de l'ancienne République»<sup>33</sup>. De même qu'on se promène sur l'emplacement d'une cité disparue pour en admirer les vestiges, de même la lecture des plus belles pages de l'histoire nationale permettrait-elle de vibrer dans la communion de ses heures fastes. Mais encore faut-il qu'elles soient connues. Or, les chroniqueurs anciens n'ayant pas été imprimés de leur vivant, note David Dunant, on ne les lit «qu'au travers du prisme décoloré des historiens modernes». L'édition complète de l'œuvre de Bonivard tente donc de remédier à cette lacune. Mais un deuxième obstacle, l'indifférence, cautionné par la tranquillité, le bonheur, la protection dont jouissent les Genevois dans le sein de la Confédération helvétique, est plus difficile à écarter.

L'intérêt de la population se porte en effet plus volontiers vers l'histoire de l'Égypte, de la Chaldée, ou encore du Nouveau Monde, que vers celle de la patrie. L'école, privée de tout manuel en cette matière, favorise cette tendance. Dunant l'a constaté en interrogeant de nombreux jeunes gens<sup>34</sup>. Quant à la République, dépouillée de son Conseil général par la Constitution de 1814, et peu à peu de tous ceux qui ont vécu sous l'ancien ordre de choses, elle vit paisiblement sa décadence, celle que conditionne une mentalité constamment orientée vers le profit individuel, rarement vers le bien public.

Faut-il donc désespérer de Genève? La méditation de ses annales, pense David Dunant, lui sera bénéfique. Elle lui rappellera «les immenses faveurs dont Dieu n'a cessé de combler les Genevois»<sup>35</sup>. Elle en fera jaillir pour eux de salutaires leçons. Le contraste entre ce que fut la République et ce qu'elle est devenue les frappera.

Dunant – il se dira plus tard avoir été soulevé par une inspiration surnaturelle – chante les gloires de la Cité par un cantique dont toutes les strophes commencent par «Genève eut jadis (...)». La première évoque les théologiens, les réformateurs, les hommes d'Etat, et pousse le couplet jusqu'à l'heureuse Restauration, obtenue des grandes puissances par quelques-uns

32 BPU, Ms. 3180.

33 1831, t. I. «Aux Genevois», pp. 9–118.

34 *Chroniques*, I, pp. 12, 397.

35 *Ibid.*, p. 16.

d'entre eux, «dignes rejetons de l'ancienne République»<sup>36</sup>. La deuxième mêle aux philosophes les citoyens qui sacrifièrent leurs biens et versèrent leur sang pour la patrie, les chrétiens qui se vouèrent à la sauvegarde d'une foi pure. La troisième dit les savants, les publicistes, les littérateurs, dont un géant (Rousseau), et «la femme la plus spirituelle» (Mme de Staël) ... Mais l'auteur ne dit pas leurs noms: il pose des devinettes (avec les solutions, comme il se doit, aux «Additions et Corrections»). Puis ce sont les généraux du service étranger, les maîtres des arts dits mineurs – peintres sur émail, graveurs, horlogers animant leurs automates ... Enfin les négociants, les financiers ... Et David Dunant s'exclame: «Où sont les successeurs?»<sup>37</sup>

Il en trouve. Nés et formés dans le siècle précédent il est vrai. «Honorables exceptions». Mais grands personnages pourtant. Tels le défenseur des Grecs (Eynard), le fondateur de la *Société de la Paix* (Sellon), le donateur qui permet la construction du musée (Rath), et le syndic Jean-Jacques Rigaud, émule des magistrats du XVII<sup>e</sup> siècle, le professeur J. J. C. Chenevière, qui défend contre le gouvernement la célébration du Jeûne genevois, Fazy-Pasteur enfin, patriote et député indéfectiblement attaché au protestantisme. La Restauration est bien réelle<sup>38</sup>.

A ses yeux, pourtant, l'essentiel fait défaut. Les mœurs ne sont ni fortes, ni irréprochables. Là où on disait autrefois: «Religion et travail», on dit aujourd'hui: «Richesse et jouissances». On vit dans la mollesse et l'immoralité. On se désintéresse des affaires publiques. On déserte de plus en plus les temples. On ne poursuit que le plaisir. Aussi ne faut-il point s'étonner qu'on soit plus riche et moins heureux<sup>39</sup>.

La jeune génération est sévèrement jugée: «Jadis les jeunes gens étaient respectueux, dociles aux réprimandes de leurs parents, de leurs instituteurs, et des personnes âgées; soumis à leurs légitimes volontés. Ils craignaient Dieu et honoraient leurs pères et mères: aujourd'hui l'effronterie, l'insolence, la désobéissance, le goût de l'indépendance les corrompent dès leur bas-âge; la dissipation, la fainéantise, l'ignorance, le libertinage les livrent dès leur jeunesse à des vices répréhensibles et quelquefois à tous les excès, au crime même».

L'auteur, toutefois, pense qu'on ne saurait les en rendre totalement responsables. Ces débordements sont le fait du relâchement général des mœurs. De là cette nécessité qu'il prêche: la restauration morale et spirituelle de la Cité<sup>40</sup>. Car seule la religion, alors que le mal apparaît sans remède, peut préserver du désespoir<sup>41</sup>.

36 *Ibid.*, pp. 23 s. BPU, Ms. fr. 3175, «Genève à ses premiers, à ses glorieux, à ses derniers jours», fol. 17.

37 *Chroniques*, t. I, pp. 24–27; 395–419.

38 *Ibid.*, pp. 28 ss. BPU, Ms. fr. 3175, «Grandeur, décadence (...)», fol. 17 ss.

39 *Chroniques*, I, pp. 34–42.

40 *Ibid.*, pp. 43–44.

41 BPU, Ms. fr. 3175, *op. cit.*, fol. 3 s.

Tout naturellement, David Dunant se réfère à Calvin. Genève, pour lui, demeure indissolublement liée au protestantisme. Dans une série de textes inachevés, raturés, et vingt fois recommencés, et comparant, sous le titre *Athènes et Genève rivales*, ou *Grandeur de l'ancienne nationalité genevoise*, ces deux républiques d'autrefois, il s'adresse d'abord à leurs législateurs, avec ce mélange d'emphase et de sécheresse qui le caractérise: «Aux mânes de Solon», «Aux mânes de Calvin»<sup>42</sup>. «A mon âge avancé, note-t-il, le pied dans la tombe, mon dernier comme mon premier écrit sera dédié à ma patrie.» Rien de plus vrai: des *Souvenirs genevois* à ses derniers brouillons, quand il a plus de quatre-vingts ans, son propos reste le même. De plus, son opinion ne varie pas. Après la révolution de 1846, il titre un de ses manuscrits: «Mes prévisions réalisées, ou le fond de l'abîme en 1846 et 1847»<sup>43</sup>. Or, si les radicaux exaucent l'un de ses vœux, l'égalité civile et la liberté politique, cette réforme n'a pas produit les fruits qu'il en espérait, car «l'indifférence religieuse, l'incrédulité, l'impiété ont détruit le ressort et l'énergie des âmes»<sup>44</sup>. Il faut donc en revenir à Calvin, aux origines mêmes de la République.

N'est-ce pas lui, ayant réussi «l'admirable alliance de la religion et de la liberté», qui fit «faire des pas de géants à la philosophie, à l'économie politique, à la législation, à la littérature, aux sciences et aux arts, à l'esprit humain tout entier»? David Dunant, qui en est persuadé, le regarde comme son maître, comme son ami. Il le tutoie. Il lui dit: «Tu fus (...) l'homme du mouvement par excellence, le patron du vrai perfectionnement religieux et social», et, ajoute-t-il, de la démocratie, «illusion dont on berce l'humanité si elle n'est pas basée sur la vertu».

Incontestablement, l'éditeur de Bonivard porte haut le plus grand des Genevois. Il tient pour nécessaire sa discipline. Il n'en cautionne pas pour autant les faiblesses. Mais à la différence de ceux, tels les J. A. Galiffe – fascinés par un seul trait, par une seule faute – qui n'en voient plus l'homme en sa stature entière, et en oublient totalement l'œuvre, tant pour la Cité que pour le monde, il rend un juste hommage à sa grandeur. Et en s'inspirant de l'esprit de la Réforme plus que de sa lettre, il invite ses lecteurs, au lieu de ferrailer sur des points litigieux de la doctrine, de confronter chacun la sienne à l'Évangile<sup>45</sup>.

L'accent sur lequel Dunant pèse, invariablement, c'est la conversion morale. Des mœurs pures seront pour la Cité un rempart plus sûr qu'à la Suisse ses montagnes. Car «dès qu'elles se corrompent et cessent de servir de pivot à la liberté, dit-il, il n'y a plus de véritable république (...); la démocratie, l'égalité civile, les droits de l'homme s'évanouissent en fumée (...)»<sup>46</sup>.

42 *Ibid.*

43 *Ibid.*, «Grandeur, décadence (...)», fol. 3, 11.

44 *Ibid.*, fol. 13.

45 *Ibid.*, «Athènes et Genève rivales: Aux mânes de Calvin». A propos de Galiffe, il note dans une lettre servant de préface à sa *Théorie des endémies, épidémies (...)* parue à Montpellier en 1837: «M. G., mon antagoniste, ce sceptique intrépide, ce détracteur systématique des illustrations nationales (...) a accusé Bonnivard d'avoir falsifié l'histoire (...)» (p. 7).

46 *Chroniques*, I, pp. 80 s., 112 ss.

Or, sans esprit religieux, et surtout sans foi vivante, on ne saurait atteindre à cet idéal. Le Conseil général rétabli tournerait à vide. Même la réinstallation de l'ancien Consistoire serait inopérante. Elle ne soulèverait que révolte. Aussi David Dunant, dans son vœu de voir renaître ce tribunal des mœurs – il souhaite l'interdiction des lieux de débauche, la réduction du nombre des cabarets et des tabagies, même si pour cela il faut arracher des vignes, la suppression des jeux d'argent et des «vogues» campagnardes (fêtes populaires), le contrôle sévère des bals et des spectacles ... – insiste-t-il sur la nécessité, pour le citoyen conscient de ses responsabilités et plein d'amour pour sa patrie, de sacrifier son intérêt au bien public. Les lois et les mentalités doivent puiser à la même source, celle du christianisme<sup>47</sup>.

Libraire, David Dunant va volontiers à l'étranger. Pour affaires. Par plaisir aussi. Dans le Midi, à Montpellier, à Marseille, ou à Paris, en Angleterre. En 1840, il se rend à Strasbourg pour le jubilé de l'imprimerie. Dès lors il séjourne à Paris «pour suivre les cours des plus célèbres professeurs de l'époque, MM. Saint Marc Girardin, Raoul Rochette, Cousin (...)» Ou bien il se met en route avec sa femme, accompagnés parfois d'une femme de chambre. C'est ainsi, en 1855, qu'ils visitent l'exposition universelle<sup>48</sup>.

Quand se rend-il en Angleterre? Il prend un passeport dans ce dessein en 1815, en 1833, en 1834. Ses notes manuscrites sur le pays n'offrent rien de personnel. En revanche, le récit inachevé auquel j'ai fait allusion, «Voyage de Genevois à Paris et à Londres», nous apprend qu'il avait toujours eu le désir de visiter l'Angleterre, mais que le temps et l'argent l'en avaient jusqu'alors empêché. Or, si ce texte n'est pas daté, quelques-unes de ses notations nous montrent que le voyage n'a pas été entrepris en 1815, mais très probablement en 1833. Son auteur, en effet, raconte un événement de 1825, l'incendie de Salins. En outre, quand il déplore, traversant Tannay, de ne plus retrouver le village de son enfance, il précise que c'est le résultat du dernier demi-siècle. On peut donc en conclure que s'il a réellement songé à aller en Angleterre en 1815, ainsi qu'en témoigne sa demande de passeport, il n'a pas été en mesure de mettre son projet à exécution.

David Dunant, dans ses descriptions, laisse transparaître son amour de la nature. «C'est à pied, dit-il, qu'il faut parcourir le Jura pour en bien jouir»<sup>49</sup>. Un autre manuscrit, «Le tour du lac Léman fait à pied ou en voiture, historique, philosophique et descriptif», embouche la même trompette. S'adressant aux touristes qui préfèrent entreprendre ce périple en bateau à vapeur, «vraies machines infernales», ou en combinant le chemin de fer et la voiture, il note que celui qui a goûté les délices du voyage à pied y revient toujours.

47 *Ibid.*, pp. 84 ss.

48 Note 24. BPU, Ms. fr. 3175, «Grandeur, décadence (...)». fol. 12. «Mes prévisions (...)» fol. 14. Aa 94 Rés. «Jubilé de l'imprimerie à Strasbourg», 1840.

49 BPU, Ms. 3180, fol. 1-7, 8, 12.

«Sans doute, ajoute-t-il, il faut être jeune pour en prendre l'habitude; mais une fois prise, elle se maintient jusqu'à l'âge le plus avancé (...) S'il faut en donner un exemple, je donnerai le mien; chaque été, j'ai voyagé à pied dans les Alpes, dans toutes leurs parties. Actuellement, je suis octogénaire, et je ne pourrai plus, à mon grand regret, les gravir; je me contente du tour du lac, que je viens de faire de nouveau (...)»<sup>50</sup>.

Dans un ouvrage sans nom d'auteur, il chantait le plaisir, citant Töpffer, du «bienheureux touriste pédestre». L'excursion dans les Alpes, source d'un bonheur sans mélange, lui donnait alors l'occasion, à propos des glaciers, d'une diatribe antiradicale caractéristique de son attitude politique de patriote: «Comme les radicaux, dans leur progression, ils détruisent tout; comme les conservateurs, dans leur rétrogradation, s'ils ne détruisent rien, ils ne créent rien. Pauvres touristes désappointés! Désabusez-vous et ne vous désespérez pas, le mal que causent les glaciers progressifs est minime, imperceptible. Néanmoins, qu'il vous réconcilie, s'il en est besoin, avec le progrès modéré et même avec le *statu quo* conservateur; préférez-le à la destruction radicale, qui est sans limites et fort fatale à l'état social, au bonheur public et à l'humanité en général»<sup>51</sup>. Car c'est bien le radicalisme, aux yeux de David Dunant, comme à ceux de beaucoup d'autres, qui a véritablement sonné le glas de l'ancienne Genève.

### III. Le réformateur économique et social

La décadence de la Cité, Dunant la voit morale d'abord – donc religieuse – et politique, mais aussi industrielle et commerciale. Son patriotisme a des aspects économiques, sociaux, humanitaires, philanthropiques. Ainsi, quand il entre dans le débat qui se livre, entre 1820 et 1835, autour du monument qu'il conviendrait d'élever au *Citoyen de Genève*, il dénonce la démolition de sa maison de Saint-Gervais, perpétrée en 1827, comme une faute «industrielle». «Le Conseil municipal, dit-il, aurait dû, au moyen d'une souscription, en faire l'acquisition, embellir le jardin contigu, y placer des emblèmes et l'entourer d'une belle grille dorée»<sup>52</sup>. Les étrangers ne viennent pas en Helvétie que pour ses lacs et ses montagnes. Elle évoque à leurs yeux la liberté. Or, Jean-Jacques Rousseau, pense David Dunant, qui voit en lui un chrétien aux convictions mûrement pesées, par le *Contrat social* a abattu l'oligarchie, par la *Profession de foi du vicaire savoyard* le fanatisme. Il a prôné l'allaitement de l'enfant par la mère et sa délivrance du maillot, une éducation libérale que les pédagogues du XXe siècle, dans leur découverte

50 *Ibid.*, fol. 4, 5.

51 *Le touriste à Chamonix en 1853*, Genève, 1853, pp. 28–31. David DUNANT se l'attribue à lui-même: BPU, Ms. fr. 3175, «Mes prévisions (...)», *op. cit.*, fol. 11.

52 *Coup d'œil historique sur l'industrie genevoise*, Genève, 1828, chez David Dunant, p. 144.



de la psychologie expérimentale, diront pédocentriste et fonctionnelle<sup>53</sup>. Il mérite donc, dans sa propre patrie, au delà du dénigrement systématique ou de la déification, une reconnaissance enfin mesurée de son génie. Dans un fragment demeuré inédit, l'éditeur des *Souvenirs genevois* précise en 1827 que son frère Jean-Jacques a fait transporter dans sa campagne, à La Monnaie, une bonne partie des gravats de la maison du grand écrivain pour en faire un lieu du souvenir. Mais en 1833, un monument étant réclamé par l'opinion publique, il propose de l'édifier sur la Place Neuve ou à l'Île des Barques<sup>54</sup>. Ainsi celui qui fut pour ses contemporains ce que Socrate fut pour la Grèce serait-il justement honoré<sup>55</sup>.

Le rôle des beaux-arts, comme d'ailleurs celui des sciences et des lettres, aux yeux de Dunant, s'inscrit dans la perspective du développement «industriel» de la société – l'industrie englobant à l'époque, on le voit chez Saint-Simon, toutes les activités humaines. De là cette vision globale, à propos d'une exposition de peinture, d'une civilisation idéale, manière d'utopie où le droit de conquête n'existera plus, où les différends seront soumis à l'arbitrage, où une religion dégagée de toute superstition prendra un empire absolu sur les cœurs, et où le travail pour tous, dans la liberté, assurera à chacun ce dont il a besoin<sup>56</sup>.

On retrouve ces vues générales dans l'important ouvrage de 1828: *Coup d'œil historique sur l'industrie genevoise*. L'auteur, qui se dit hors parti, hors association, hors coterie, donc indépendant, impartial, brosse dans son introduction, à propos d'une exposition industrielle organisée par la Classe d'industrie de la *Société des Arts*, le tableau de l'économie genevoise. S'il salue certains progrès, ceux de l'agriculture et des beaux-arts notamment, il déplore le retard de l'industrie. Même la Fabrique – horlogerie et bijouterie – cette spécificité locale, se voit menacée par la concurrence étrangère, tant sur le plan de la qualité que sur celui des prix. «Nous sommes restés presque stationnaires (...) au milieu du mouvement général; nous rétrogradons depuis quelques années (...), nos fabriques disparaissent successivement, nos ateliers végètent. (...) Nous n'avons plus de négoce de marchandises en gros, presque pas de transit, point d'entrepôts ni de foires. Il nous reste, il est vrai, quelques banquiers, quelques capitalistes spéculateurs à l'étranger, quelques marchands en détail. (...) Cependant (...), nous sommes dans une époque généralement prospère (...)».

Ce bilan, aux yeux de l'auteur, est un appel à une attitude responsable. Tant les individus que l'autorité, s'ils sont soucieux du bien public – et ils se

53 *Opuscules de DAVID DUNANT*, Genève, 1833: «Thoughts of a stranger on the statue to Rousseau», adaptation française de D. Dunant, 1829, p. 14. «Rousseau n'a-t-il rien fait pour sa patrie?» (...), 1828, pp. 19 ss.

54 BPU, Ms. 3180, «La maison de J. J. Rousseau», fol. 8. Cf. *Rousseau au temple de mémoire* (...), Genève, 1829 et 1833.

55 *Chroniques*, I, p. 109 s.

56 *Pourquoi l'exposition de 1832 a-t-elle été inférieure aux précédentes?*, Genève, 1832, pp. 14 ss.

doivent de l'être – se garderont de se fier à la vieille réputation genevoise. Le temps de la concurrence a remplacé celui des privilèges.

Que faire? David Dunant, pour le mieux voir, affine son diagnostic. Il distingue, parmi les causes de l'infériorité économique de Genève, celles qui sont insurmontables de celles qu'il est possible d'écarter. Parmi les premières, il range l'enclavement du canton, le protectionisme dont il souffre, la stagnation des techniques et des méthodes, en rapide progrès à l'étranger, la suppression, dans plusieurs pays, des corporations et des maîtrises. Parmi les secondes, il relève le refus des capitalistes genevois d'investir dans des entreprises indigènes; le maintien, par fierté nationale, de vieilles routines; le manque d'intérêt pour ce qui se fait ailleurs – la machine à vapeur par exemple; l'accueil trop favorable des commis-voyageurs d'outre-Jura, concurrence fâcheuse pour les produits nationaux; l'espèce de dédain que l'on affiche à l'endroit des artisans du pays; la répugnance des parents à donner à leurs enfants des professions mécaniques pourtant fort lucratives, et leur recherche, pour eux, d'un état supérieur au leur; les prix trop élevés des marchandises, des appartements, des maisons de campagne, des pensionnats ...; le manque de collaboration entre gens de même état.

Du diagnostic naît le remède. David Dunant préconise le rétablissement des foires de Genève, l'organisation d'expositions périodiques des produits industriels, l'ouverture d'une Ecole (et d'un Conservatoire) des arts et métiers, l'institution d'un grand prix national destiné chaque année à l'une des branches de l'industrie, la réponse au protectionnisme de l'étranger par un contrôle serré, mais relativement souple, des importations, la création de cercles de discussion et d'émulation plus dynamiques que la *Société des Arts*, la promulgation de véritables *Ordonnances commerciales*<sup>57</sup>.

On le voit, l'auteur du *Coup d'œil ...* a des idées. Elles ne sont pas toutes originales. S'il pense à un *Conservatoire de musique*, qui verra le jour en 1835, l'essentiel, pour lui, c'est toujours l'esprit religieux, la liberté, les lumières, un culte épuré, une éducation morale solide. Et de cela, note-t-il, nous sommes comblés. Mais il ne le dira plus de la même manière en 1831<sup>58</sup>.

Vingt ans plus tard, Dunant n'a pas varié. Il mentionne ses ouvrages antérieurs. Il revient à ses propositions de 1828. Il relève qu'elles ne furent pas écoutées. Aussi a-t-il peur pour Genève, dont la balance commerciale est déficitaire, et dont les chômeurs vont remuer la terre des fortifications. On a admis trop d'étrangers. Le Genevois s'est cantonné à tort dans la Fabrique, alors qu'il aurait dû diversifier ses activités et accroître ses exportations. Lui, Dunant, il le lui avait bien dit<sup>59</sup>.

57 *Coup d'œil (...)*, XL et 150 p. in-8, pp. VI–X, XX–XXXV, 64–66.

58 *Ibid.*, pp. XXXI ss. BPU, Ms. fr. 3175, «Genève ancienne et moderne», fol. 52: «Je le déclare, nous ne dégénérons ni en lumière, ni en sciences, ni en biens périssables; notre décadence n'est que manufacturière, commerciale et morale.»

59 BPU, Ms. fr. 3176: «Mémoire adressé au Grand Conseil sur les causes de la crise industrielle actuelle et sur les moyens de la faire cesser», pp. 14 ss.

Comme Fazy-Pasteur, comme Alphonse de Candolle aussi, il souffre de l'invasion savoyarde, royaliste et catholique. «Comment un ancien citoyen peut-il se croire encore genevois?» s'exclame-t-il, au milieu de ces Allemands mangeurs de choucroute et buveurs de bière, de ces Français frivoles, de ces Savoyards plus romains que le pape et à qui il ne faut parler ni de Calvin, ni de l'Escalade? «Comment moi, Genevois grave, quelquefois taciturne, qui mène une vie réglée, qui suis tout à mes affaires, à mes goûts littéraires ou scientifiques (...), partisan de l'économie, de l'ordre et des bonnes mœurs, pourrais-je sympathiser le moins du monde avec un de ces hommes?»<sup>60</sup>

Urbanisme et constructions le préoccupent. La population augmente, on risque de bâtir vite et mal. Que ce soit donc dans les années trente, quand Genève se trouve serrée entre ses murailles; en 1849, au moment où tombent les remparts; ou encore quinze ans plus tard, il déplore la vétusté de nombreux immeubles en même temps que le luxe de certains autres. Les bâtiments nouveaux soulèvent sa désapprobation: murs trop épais, charpentes et menuiseries compliquées, raffinements de serrurerie, lourdeur; de plus, des défauts et un style peu gracieux; il faudrait s'inspirer de Berne et de Zurich, «la plus jolie et la plus agréable ville de la Suisse», et construire avec plus d'économie – en briques peut-être; avec plus de solidité aussi: le musée Rath et la prison pénitentiaire ont tôt menacé ruine. Quant aux fortifications, au moment où il s'agit de les abattre il approuve leur démolition dans l'esprit des déclarations antérieures de Pictet-de Rochemont et du colonel Bontems tout en proposant le maintien d'une enceinte et du fossé extérieur pour préserver la ville d'un coup de main<sup>61</sup>.

On ne lit pas David Dunant sans un certain agacement. Son argumentation fleurie de citations – toujours les mêmes – lassent. Elle ne va pas non plus sans contradictions: d'un côté il porte Genève aux nues, de l'autre il dénonce sa décadence. En définitive, tout tourne chez lui autour de cette conscience morale du citoyen soucieux du bien public plus que de ses intérêts particuliers. Et tout dépendrait, pour l'avenir, d'une meilleure éducation de la jeunesse à la piété et à la vertu<sup>62</sup>.

Le bien-être, au milieu du XIXe siècle, est loin d'être général en Europe occidentale. Aussi les discussions relatives au *paupérisme* sont-elles fréquentes dans les sociétés philanthropiques et d'utilité publique. Elles tiennent nettement, avec celles qui traitent de l'éducation, le haut du pavé.

60 *Ibid.*, Ms. fr. 3175, «Grandeur, décadence (...)», fol. 29 ss. Cf. G. MÜTZENBERG, *Genève 1830. Restauration de l'Ecole*, Lausanne, 1974, pp. 27 ss.

61 BPU, Ms. fr. 3176, *op. cit.*, pp. 23 ss. *La question des fortifications résolue à la satisfaction générale*, Genève, 1849, 16 p. Cf. *Appendice au coup d'œil historique sur l'industrie genevoise, publié en 1833 à l'occasion de la deuxième exposition de ses produits*, Genève, s. d., paginé 151 à 190, et P. E. MARTIN, «Les fortifications de Genève et la défense nationale de la Suisse», *Revue suisse d'histoire*, 1958, pp. 21–93.

62 BPU, Ms. fr. 3176, *op. cit.*

Car la pauvreté, que l'auteur du *Coup d'oeil historique* ... tient pour l'«agent propagateur des épidémies»<sup>63</sup>, est à la source de maint désordre.

Social, mais relevant aussi des mœurs, de la philanthropie, de la charité individuelle et collective, ce problème déborde constamment dans le champ des préoccupations de David Dunant. Il est donc naturel qu'il lui consacre, en 1851, à l'occasion d'un concours proposé par le Grand Conseil, un mémoire étendu<sup>64</sup>.

Cet ouvrage, demeuré inédit, sacrifie un peu trop, après les inévitables dédicace et avant-propos, chers à l'auteur, à un exposé des causes du paupérisme et de leur évolution à travers les âges, tant sur le plan de l'histoire de l'humanité en général que de celle de Genève. Quelque cent cinquante pages sur cent quatre-vingt-dix s'appliquent à cet examen.

Certes, créé libre pour un éternel printemps, mais tenté par une illusoire autonomie, l'homme, chassé de son Eden, a bien dû désormais, «premier pauvre», tirer péniblement sa subsistance du sol. Trop souvent la famine, dans le jeu cruel de rivalités meurtrières ouvrant la porte à tous les abus, s'est substituée à l'abondance, la révolte à la gratitude, le mécontentement à la joie. Dans ces conditions, une minorité de privilégiés seulement, celle des habiles et des violents, est parvenue à satisfaire des besoins sans cesse multipliés. Quant à la masse, l'étude détaillée de sa situation réelle toujours à nouveau a fait frémir d'horreur. Mieux vaut donc examiner les mécanismes des sociétés pour en déterminer les vices d'organisation et en mettre en train la réforme. Car il est bien évident qu'un gouvernement oppresseur, un clergé cupide et fanatique, un culte idolâtre, une éducation purement élitaires pèsent lourd sur la vie quotidienne d'une population. Aussi Dunant n'a-t-il pas tort d'admirer la véritable sécurité sociale que les Genevois du XVII<sup>e</sup> siècle, par leur Hôpital général, instituèrent dans la Cité.

Si des inégalités fatalement existent, pense-t-il, point n'est besoin qu'une partie du genre humain opprime l'autre. Les lois, au lieu d'être protectrices des privilèges et de la richesse, doivent contenir de la charité et être favorables aux pauvres. Car il est injuste que ces derniers, après avoir assuré l'aisance du riche, par un dur labeur, voire par un travail d'esclave, traînent une vieillesse misérable. L'Etat, en même temps que les institutions ou les personnes privées, se doit d'intervenir. Une législation plus humaine, en permettant à chacun de se passer de secours, remplira ce but ainsi défini par lui avec Napoléon Bonaparte:

«La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire; elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites. Il faut lui donner une place dans la société, et attacher ses intérêts à ceux du sol.

63 *Théorie des endémies, épidémies, typhus (...)*, Montpellier, 1837, 47 p. in-8.

64 BPU, Ms. fr. 3176, «Mémoire sur les causes du paupérisme et les moyens de l'éteindre ou de l'atténuer».

Enfin elle est sans organisation et sans lieu, sans droit et sans avenir; il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses yeux par l'association, l'éducation, la discipline. Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard et à la violence. C'est le maître qui opprime, ou l'ouvrier qui se révolte. La pauvreté ne sera plus séditeuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive».

Pour y parvenir, on distribuera entre tous les citoyens, mais en lots équitables, le sol, les immeubles, les activités industrielles. Cela prendra du temps. Il faudra donc imaginer des mesures transitoires: ateliers nationaux, bazar où sera vendu pour le compte des ouvriers le produit de leur travail, impôt compensatif sur «l'excédent de la partie bâtie ou non bâtie des immeubles que l'on se trouvera posséder au delà de son lot légal.» Une moitié de cette taxe pourra être acquittée en achetant au bazar, l'autre étant versée en argent pour payer aux chômeurs des indemnités équivalentes au cinquante pour cent du salaire journalier fixé chaque mois par un Conseil de prudhommes, et pour financer les ateliers nationaux. Ce système, on le voit, complété par un bureau de placement, comprend également un droit au travail. Quant aux gens sans métier qui n'ont que leurs bras, David Dunant, au lieu d'entrer dans les vues de la *Société d'utilité publique*, qui prévoit un vaste établissement agricole, propose plutôt la location, à un prix modique, de petites maisons sur des terrains peu demandés.

La réforme judiciaire, par l'introduction du jury notamment, tant au civil qu'au pénal, l'incite à de longs développements. Un article du code civil ne précise-t-il pas qu'en cas de contestation entre maître et valet le premier sera cru sur parole? «La conscience vivante du juré», estime-t-il, soutiendra le pauvre. Elle empêchera la prolifération des procès. Elle poussera aussi à prévenir le crime plutôt qu'à le punir. Elle fera tendre à une justice moins chère, et gratuite pour les démunis<sup>65</sup>.

Ainsi l'auteur, reprenant quelques-unes des idées qui flottent dans l'air autour de 1848, tente-t-il de proposer, mais sans «démolir témérairement l'ancien édifice», une organisation de la société plus équitable. Le socialisme ou le communisme lui paraît «une flagrante absurdité». Mais il ne manque pas non plus, selon son habitude, d'appeler chacun, là où il est, au sens de sa responsabilité<sup>66</sup>.

#### *IV. Le chrétien philanthrope et pacifiste*

David Dunant est chrétien. Il cite volontiers la Bible. On a vu par ailleurs ce qu'il pense de Calvin, et en quelle estime il tient la Rome protestante, sa patrie. «Les docteurs de l'Eglise de Genève, écrit-il, sont plus éclairés

<sup>65</sup> *Ibid.*, pp. 157 ss., 137 ss., 163 ss., 167 ss. Cf., dans le même carton, une liasse sur le jury.

<sup>66</sup> *Ibid.*, pp. 34 ss., 188 ss.

qu'aucun de ceux des autres Eglises. Le culte y est uniquement fondé sur l'Évangile, sans aucun mélange de pratiques superstitieuses (...); la vraie philosophie y est alliée avec la religion (...). On y plaint ceux qui sont dans l'erreur mais on n'y damne personne (...); la morale y est prêchée dans toute sa pureté évangélique, la charité recommandée et mise en pratique (...). Dans leurs temples point d'images, point de statues, rien de ce qui annonce l'idolâtrie; le chrétien ne s'y rend point pour y repaître ses yeux (...), mais tout entier au culte qu'il vient rendre à Dieu, il ne se remplit que de lui (...); en y assistant au culte public, on peut se croire transportés aux premiers temps de la prédication de l'Évangile»<sup>67</sup>.

Certes, l'auteur est conscient de la décadence dans laquelle l'Église nationale de Genève est tombée sous les coups du rationalisme. Or, en 1814, on n'a restauré ni le calvinisme primitif, ni la ferveur première. Il en est résulté, mais en dehors de l'institution officielle, une renaissance de la foi, le Réveil, qu'il taxe comme beaucoup d'autres de «méthodisme», et qu'il n'approuve pas. Mais il reconnaît, dans ce jaillissement de vie religieuse, les effets de l'apathie des autorités de l'Église et d'une grave désaffection des fidèles. «Vos ancêtres, dit-il aux Genevois de 1831, assistaient régulièrement au service public du dimanche et aux prières journalières. A la fin du siècle dernier, vous aviez cessé de fréquenter celles du matin: on les a supprimées. (...) Pour celles du soir, elles cesseront bientôt par la même raison (...)». Pourtant, la population s'est accrue. Or, habituellement, ajoute-t-il, «un quart des bancs du petit nombre de nos temples sont occupés (...)»<sup>68</sup>.

Il aurait fallu, pour rendre vigueur aux mœurs de la Cité, rétablir le dogme en sa pureté, croire véritablement à l'Évangile et à la divinité de Jésus-Christ, et ne pas se contenter de prêcher une morale coupée de sa source et détachée de ce qui en fait la force.

Sans doute le Jubilé de 1835 et le rétablissement du Jeûne genevois, peu de temps après, font-ils monter en lui quelque espoir de renouveau. De même ce qu'il appelle les «mémorables événements de l'année 1838», c'est-à-dire l'attitude de résistance ferme, voire enthousiaste, face à une France menaçante, de la population genevoise. Aussi saisit-il l'occasion du débat que suscite le marché couvert, somptueusement érigé à Bel-Air, au bord du Rhône, mais que boude le commerce, pour proposer, son architecture s'y prêtant bien, de le transformer en *Temple de la Restauration*. Une souscription publique en assumerait les frais. On y ajouterait un clocher. Le vaste sous-sol, mué en catacombes, accueillerait les monuments des Genevois illustres. On y officierait à huit heures et à midi. Les magistrats y seraient installés le 31 décembre, et on y célébrerait toutes les fêtes nationales<sup>69</sup> ...

67 BPU, Ms. fr. 3177/3, «Réflexions sur l'Église romaine».

68 *Ibid.*, Ms. fr. 3175, «Grandeur, décadence (...)», fol. 38 ss. *Incendies de Genève*, Genève, 1834, pp. 63 ss. *Chroniques*, «Aux Genevois», pp. 46 s., 441.

69 BPU, Ms. fr. 3175, *ibid.* Ms. fr. 3176, «Des intérêts moraux et industriels actuels», 27 p. Cf. Ms. 3180, «L'heureuse restauration du Jeûne genevois».

Le projet avait sa logique. Il se teintait aussi, comme très souvent chez leur auteur, de quelques touches d'utopie. Il est vrai que les temples ne pouvaient contenir l'ensemble de la population protestante de la ville. Mais on a vu qu'une partie d'entre elle les boudait. Aux yeux de David Dunant, c'eût été l'occasion de l'y attirer. On n'en jugea pas ainsi et l'édifice, au lieu de se transformer en sanctuaire, abrita bientôt, situé dans le quartier qui devenait celui des banques, le Crédit lyonnais. Il en est toujours ainsi aujourd'hui.

La pensée religieuse de David Dunant demeure-t-elle, comme ses vues politiques et sociales, toujours fidèle à elle-même? Ne semble-t-elle pas parfois contradictoire? Une brochure publiée après sa mort, conformément à ses dernières volontés, illustre ce que fut sa foi au dernier crépuscule de sa vie: *Etude sur l'Eternel et l'Univers, ou Impossibilité de la fin du monde*<sup>70</sup>. Il la rédige à quatre-vingt-huit ans, d'une écriture tremblotante, et son contenu, axé sur deux systèmes, l'un métaphysique, l'autre physique, relève davantage de la philosophie que de la foi. Rien, dans ce texte, ne se réfère directement à l'Evangile.

«Les enseignements religieux de ma jeunesse, écrit-il, m'ayant laissé un doute fatal sur plusieurs points capitaux, je ne pus rester dans l'incertitude, et je repris l'étude de la religion en sous-œuvre, tout à fait philosophiquement, faisant une complète abstraction de toute instruction et de toute croyance antérieure (...). Dieu, pense-t-il, maître de l'Univers, y est présent partout et en assure l'éternité. La Création, union du corps et de l'âme, du physique et du spirituel, en exprime la perfection. Aussi l'homme, dans ce contexte rigoureusement ordonné, ne peut-il être que religieux, intimement soumis à la vertu.

D'une abstraction trop sèche pour être ressenti comme une confession, cet exposé émeut par la vigueur intellectuelle dont son auteur fait preuve à un âge aussi avancé. Il porte la marque du dépouillement, de la sérénité.

Très différents, les autres textes de Dunant sont toujours d'un combattant. Non pas intolérant certes. A plusieurs reprises, il se déclare pour une liberté religieuse complète. «Pourquoi, dit-il autour de 1865, n'aurions-nous pas bientôt une mosquée?» Genève l'aura en effet, magnifique, un peu plus de cent ans plus tard<sup>71</sup>.

D'ailleurs, cette largeur d'esprit tire sa source d'un principe que son dernier écrit met en évidence et que les protestants de son temps, non sans quelque erreur de perspective, voient indissolublement lié à la Réforme: le libre examen. Si donc il reste fermement attaché à l'Eglise nationale, dont il juge pourtant la doctrine peu conforme au christianisme apostolique, c'est qu'il l'estime favorable aux convictions personnelles, ouverte, et qu'il se sent en définitive autorisé, dans son sein, de prendre quelque peu ses distances à

70 Genève (Fick), 1872, 24 p. in-8. Cf. BPU, Ms. fr. 3175.

71 BPU, Ms. fr. 3175, «Athènes et Genève (...)», notes, fol. 11.

l'endroit des doctrines reçues, voire de la sainte Ecriture elle-même. «Pour bien apprécier l'œuvre de Calvin, écrit-il, il faut éclairer l'horizon théologique avec le flambeau de la philosophie»<sup>72</sup>.

Les extraits de la Bible qu'il commente, tout au long d'un manuscrit de 243 pages, montrent sa manière. Ainsi, examinant par le menu le Deutéronome, il s'écrie: «Certes, mille fois mieux vaut être subjugué par les Huns, les Goths et les Vandales, ou se trouver à la merci des Cosaques, des Iroquois ou des sauvages des îles Sandwich, que d'être vaincus par ces bons Hébreux au nom de l'Eternel représenté par son grand vicaire Moïse transmettant ses philanthropiques ordonnances». Un peu plus haut, il note – le peuple vient de subir un terrible châtement –: «Voilà un Dieu bien acharné au massacre: ce n'est certainement pas celui du christianisme, ou bien il est ici prodigieusement transformé à la taille humaine, concordant au génie des Alexandre, des Charles XII et des Napoléon (...)».

N'en déduisons pas que David Dunant rejette la révélation divine. Abordant le Nouveau Testament, il admet que Jésus-Christ et les Apôtres ont existé, que les Evangélistes ont composé les livres qui portent leur nom, mais que peut-être leur œuvre originale ne nous est pas parvenue intacte. Il ne pousse en tout cas pas sa critique jusqu'à admettre les conceptions de Strauss faisant de Jésus un mythe. Il y est au contraire tout à fait opposé et dénonce comme une nouvelle attaque du rationalisme la *Vie de Jésus* d'un académicien célèbre. De plus, quand il se heurte au dogme de la divinité de Jésus-Christ et aux miracles, il parle entre le Père et le Fils d'une filiation spirituelle et répète simplement avec l'Evangile (Jean 14:10): «Le Père est en moi, et moi en lui».

Tente-t-il d'adapter la Bible à sa vision personnelle? «C'est parce que l'homme persiste dans le meurtre, qu'il fait la guerre, que son infortune sur la terre est une juste punition céleste», explique-t-il à propos de Caïn. Il constate que la permission de se nourrir d'animaux ne vient qu'après le Déluge – «Tout ce qui se meut et qui a vie vous servira de nourriture. (...) Seulement, vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang», Genèse 9:3 – et en déduit qu'on ne peut tuer les animaux et qu'il n'est licite de consommer que ceux d'entre eux qui sont morts de mort naturelle, ou accidentelle. Et il ajoute, conscient de la fragilité de son argumentation: «Quelle que soit l'interprétation, il faut se rappeler que Moïse fait toujours parler Dieu, mais que c'est une simple formule, que les lois qu'il donne au peuple juif ne peuvent prévaloir contre la philosophie qui interdit tout meurtre, même celui d'un animal, au moins sans pressante nécessité, et la restriction de ne pas manger de sang indique déjà ici de la part du grand législateur un inviolable respect pour la vie, bien confirmé par ces paroles du Décalogue: Tu ne tueras point.»

<sup>72</sup> *Ibid.*, Ms. fr. 3176, «Sagesse des Conseils fédéraux dans l'affaire de Neuchâtel», fol. 1 ss. Ms. fr. 3177/1, 2e liasse sur la vertu.



Cette exégèse témoigne d'un simplisme qu'on retrouve dans sa façon de traiter l'histoire. Il en arrive en effet, pour démontrer la malignité du cœur humain, à ne faire celle que de la guerre. Vision négative aussi partielle que partielle<sup>73</sup>.

En fait, en dépit du profond respect qu'il a pour la religion de ses pères, qui voyaient dans la Bible entière un livre divinement inspiré, il reconnaît dans l'Ancien Testament quantité d'éléments que la science ou la philosophie rejettent. Aussi a-t-il tendance, dans l'ouvrage qu'il projette sur Dieu et l'Homme, *L'Évangile, code de sublime vertu*, à en relativiser le message. De plus en plus, alors qu'octogénaire il continue à méditer, il songe, pour son Église, à une nouvelle Réforme. Or ni les Apôtres, pense-t-il, ni Paul, ni les Pères, ni les Conciles, ni même Calvin, ni tous ces faillibles docteurs qui perpétuent les divisions, ne sont capables de l'assurer, mais la prédication de Jésus-Christ. Et quand le Fils de Dieu déclare: «Je ne suis point venu apporter la paix, mais l'épée» (Matthieu 10:34), encore faut-il comprendre que cette parole n'est ni morale, dit-il, ni historique, mais prophétique, et que par conséquent elle ne saurait en aucune façon justifier la violence.

Patiemment, il a rassemblé ces matériaux qui couvrent plusieurs centaines de pages, et comme son âge avancé lui en interdit l'impression complète, il projette de les publier sous la forme réduite d'un «Pocket-Book». Mais ce dernier, comme beaucoup d'autres, ne verra pas le jour<sup>74</sup>.

L'expression de la foi, chez David Dunant, trouve sa voie dans la philanthropie. Les Genevois y excellent. Le commerce parfois s'y mêle. Ainsi quand notre libraire annonce une vente d'objets d'art en faveur des Grecs dans sa boutique<sup>75</sup>. La visée humanitaire n'en reste pas moins profonde.

On le voit à propos des incendies. Il y consacre une brochure, en 1834, qu'il vend un florin au profit des victimes d'un sinistre récent<sup>76</sup>. Un autre opuscule révèle le même propos: *Fribourg et Genève, ou les incendiés de Semsales recommandés à la bienfaisance genevoise*<sup>77</sup>.

Deux thèmes principaux toutefois, et qui s'appellent l'un l'autre, chez lui domineront la scène. Le titre d'un écrit qu'il médite au moment où le *Journal de Genève*, au commencement de 1826, prépare sa résurrection – il avait paru entre 1787 et 1794 – en trahit la visée: *Annales du zoophilisme, ou Lettres à MM. les Rédacteurs du Journal de Genève sur l'adoucissement du sort des animaux et l'inviolabilité de la vie humaine*<sup>78</sup>. Très justement, Dunant lie le mal qu'on fait aux premiers au mépris qu'on a de la seconde. La cruauté

73 *Ibid.*, Ms. 3178, «Extraits de la Bible», fol. 31 s., 19 s., 181 s., 1 s. «Histoire profane, histoire moderne». Ms. fr. 3177/1, 2e liasse sur la vertu.

74 *Ibid.*, Ms. fr. 3177/1. Cf. Ms. fr. 3176, op. cit.

75 *Courrier du Léman* du 23 décembre 1826.

76 *Incendies de Genève*, 68 p. in-8.

77 Genève, 1830, 7 p.

78 Genève, 1826, 112 p. in-8.

n'est jamais gratuite. Elle pervertit et finit par mener au crime. Il en avait fait l'expérience aux jours de sa jeunesse quand, comme il le dit dans son *Journal*, il s'était passionné pour la chasse. «Je croyais ce jour-là être un grand chasseur», écrit-il – il avait blessé un oiseau – «mais ma conscience ne tarda pas, à la vue de la cruelle agonie de cette innocente créature, à me prouver que je n'étais qu'un grand coupable, et je confesserai ici que pendant plusieurs jours je fus dans l'état moral d'un véritable criminel (...) Vingt ans de repentance me paraissent à peine une expiation suffisante de ce méfait.»

Or, la manière de traiter les animaux, pour les mener à la boucherie, et pour les abattre, soulève sa juste indignation. On amène en ville des chars de veaux où ils sont horriblement comprimés. Ceux qui arrivent à pied sont poursuivis par les chiens, mordus, ensanglantés. Avant d'assommer les bœufs, on les pend par les chevilles, tête en bas, longtemps. Dunant voudrait qu'à Genève on imitât la législation anglaise, plus humaine. Et il se dispose, citant quelques contemporains, à présenter une requête dans ce sens au Conseil d'Etat, quand un nouveau règlement sur les boucheries, en date du 15 mai 1827, lui donne partiellement satisfaction. Les méthodes incriminées seront interdites. Toutefois, on ne parle ni des bœufs, ni des mauvais traitements que les conducteurs infligent à leurs attelages, ni des chiens qu'on brime ... La *Société de zoophiles* qu'il prévoit pour adoucir le sort des animaux demeure nécessaire<sup>79</sup>.

Respecter la vie, partout et toujours, tel est l'objectif central des écrits de David Dunant. Un patricien de la ville haute, fort riche, et de la plus noble stature morale, le comte Jean-Jacques de Sellon, se campe devant lui en inspireur. N'est-il pas le fondateur de la *Société de la Paix de Genève* en 1830? Ne réclame-t-il pas par voie de concours, en 1826 et en 1830, des mémoires sur l'abolition de la peine de mort et sur les meilleurs moyens de sauvegarder la paix? Déjà en 1824 il avait récompensé les peintres J. L. Lugardon et G. Chaix pour leurs tableaux d'histoire nationale à la gloire de Bonivard. Il les avait alors achetés, puis il avait autorisé Dunant à les faire graver au trait pour ses *Chroniques de Genève*, s'inscrivant en tête de la souscription pour dix exemplaires. Il avait donc droit à quelque gratitude de l'éditeur. Surtout, il avait tenté, membre du Conseil représentatif dès 1814, et oncle du futur ministre Cavour, d'infléchir par de nombreux écrits l'opinion vers le pacifisme. Sans grand succès il faut bien le dire, sinon d'estime. Mais David Dunant l'admire. Plus: il se déclare son disciple. Et quand le comte s'éteint, sans avoir goûté à la vieillesse, il voue à son éloge une brochure éplorée: *Aux mânes de Jean-Jacques, comte de Sellon, citoyen de Genève, philanthrope par excellence, fondateur et président de la Société de la Paix*, etc, etc. Il regrette le dédain dans lequel la plupart de ses compatriotes l'ont tenu. Il cherche à répandre sa doctrine, le «sellonisme».

79 BPU, *Journal*, cahier 17, vendredi 31 décembre 1802. *Annales du (...)*, op. cit., pp. 13 s., 89 ss., 105 ss., 80 ss. Cf. *Recueil des lois*, p. 79 s.

A plusieurs reprises, il lui avait écrit, et en avait une fois reçu cette réponse: «Me souvenant de la sympathie que vous avez témoignée pour mes opinions, je vous prie d'agréer mon portrait, qui un jour peut-être fera l'effet contraire de cette croix de fer dont Walter Scott parle dans sa *Dame au Lac*, laquelle appelait les peuples du nord au carnage»<sup>80</sup>.

Autour de 1845, quand en Suisse la guerre civile menace, David Dunant, épouvanté par l'invention de nouvelles armes et le perfectionnement des anciennes, projette un ouvrage sur l'inviolabilité de la vie qu'il dédicacerait à Guizot, «le Sully du nouvel Henri», et ouvrirait par une vie du comte de Sellon. Et il invite certaines grandes puissances, manière de Conseil de sécurité, à exercer une police internationale en vue de la paix. Si la France et l'Angleterre s'unissent, pense-t-il, plus aucun roi, plus aucune nation n'oseront verser le sang<sup>81</sup>.

En 1864 ou peu après, à l'âge de quatre-vingts ans par conséquent, vingt-cinq après la mort du comte, il entreprend d'en résumer encore la doctrine, «amplifiée de ses propres méditations d'un demi-siècle». Sous le titre général *L'Évangile et l'effusion de sang*, il affirme: «Violenter la vie humaine, c'est abjurer le christianisme». Il rappelle que Jésus, quand il invitait Pierre à rentrer son épée, entendait n'être pas défendu par ses amis, et du même coup interdisait à chacun de ses disciples de prendre les armes (Matthieu 19:16 ss.). Il prévoit donc l'objection de conscience: être condamné à mort pour refus de servir, c'est sauver son âme. Il insiste sur l'aspect meurtrier de toute colère.

Son exposé, enrichi des expériences qu'est en train de vivre le monde, dans sa propre ville – la *Convention de Genève* – propose douze moyens d'assurer la paix:

1. L'établissement d'une nouvelle *Eglise chrétienne primitive* pratiquant la fraternité et la communauté morale des biens, chacun les conservant à son usage mais les mettant à disposition pour tout secours.

2. L'application, par les gouvernements, des principes du christianisme.

3. La fondation, à Paris, d'une *Société universelle de la Paix*.

4. L'institution d'un *Tribunal arbitral permanent*.

5. La substitution aux armées permanentes – constant danger de guerre et chose des princes – d'une milice bien organisée, à l'exemple de la Suisse, et d'une gendarmerie suffisant au maintien de la police dans chaque pays. Car une armée permanente désire sortir de ses ennuyeuses casernes, et le citoyen-soldat demeurer chez lui. Ainsi pourrait-on marcher vers «un traité universel de désarmement».

6. Le retournement de l'opinion publique quant à la légitimité de la guerre: un changement de mentalité.

80 *Notice sur le prix de peinture d'histoire nationale* (...), Genève, 1824, VIII+28 p. AEG, *Archives de famille, fonds du château d'Allaman* (en voie de classement), lettres de D. DUNANT des 20 novembre 1824 et 8 janvier 1836. *Aux mânes* (...), Genève, 1839, p. 19. Cf. G. MÜTZENBERG, *Genève 1830* (...), *op. cit.*, p. 99.

81 BPU, *Ms. fr.* 3176, 2e liasse.

7. La réforme de l'éducation: «Toute l'histoire est à refaire».
8. La suppression des abus d'une presse trop souvent belliqueuse.
9. La modération de l'éloquence militaire, des chants guerriers, et de toutes les œuvres glorifiant la violence. «Périsse plutôt l'art!» s'exclame David Dunant.
10. L'extinction des haines nationales, et la création d'un marché commun par l'abolition des douanes. (A l'heure où s'exaspéraient les nationalités, n'était-ce pas révolutionnaire?)
11. L'adoption d'un code maritime facilitant, grâce à la machine à vapeur, les relations pacifiques entre les peuples.
12. En attendant que ces mesures de paix puissent être prises, et pour en faciliter l'éclosion, une association d'hommes résolus à ne jamais prendre les armes déploiera dans le monde une force plus grande que celle de la vapeur<sup>82</sup>.

*Conclusion: David et Jean-Henry – l'oncle et le neveu*

On l'aura constaté: ils ne sont pas sans affinités. David, dès avant la naissance d'Henry, milite pour l'inviolabilité de la vie humaine et la protection des animaux. Son neveu, en un sens, ne fait que reprendre, d'une manière différente, le flambeau qu'il avait brandi lui-même. Ils ont leurs petites vanités, le même penchant à l'utopie, la même sincérité aussi, le même sentiment soudain d'avoir à jouer les prophètes, les inspirés. «La Providence, confesse David, m'avait-elle prédestiné pour avertir mes concitoyens qu'ils faisaient fausse route? – Je l'ignore et ce serait un grand orgueil de ma part de le présumer. Dans mon indignité, que personne ne m'attribue donc la prétention insensée d'être un Jérémie (...)»<sup>83</sup>.

Un rapprochement plus concret définit peut-être mieux leur identique orientation. Ni l'un ni l'autre, au Collège, à trente ans de distance, ne furent des élèves brillants. Mais l'un et l'autre, dans cet établissement, eurent des premiers prix de religion: «En quatrième, note David, le sujet (...) étant le jugement dernier, non seulement je l'obtins, comme d'ordinaire, mais un des professeurs en relation avec ma famille la félicita sur ce qu'aucun des écoliers du Collège n'avait compris et développé les questions d'une manière aussi explicite et étendue que moi»<sup>84</sup>.

David, à ma connaissance, ne mentionne Henry qu'une seule fois dans ses écrits. Et encore ce texte demeura-t-il dans ses tiroirs. Intitulé *Henry Dunant, ou l'œuvre du Congrès de Genève en 1864*, il n'est pourtant pas dénué d'intérêt. «A défaut d'une pacification (...), note David, et comme pis-aller, ou

82 *Ibid.*, Ms. fr. 3177/1.

83 *Ibid.*, Ms. fr. 3175, «Genève à ses premiers, à ses glorieux (...)», fol. 13.

84 *Ibid.*, Ms. fr. 3177/1, 2e liasse. Archives du Collège, Ha 2, *Registre du Jury de piété*.

Pierre d'attente, il est indispensable de mentionner ici l'œuvre du Congrès de Genève en 1864 (...) Un Genevois, M. Henry Dunant, jusqu'alors préoccupé d'affaires commerciales en Algérie, et conséquemment attiré à Solférino par une fourniture de céréales à l'armée française, est le promoteur de ce Congrès. (...)

Doué d'un physique très avantageux (...), il a beaucoup de moyens spirituels (...); c'est aussi un écrivain. (...) Ce qui vaut mieux que tout cela et qui est la cause principale de ses succès, c'est qu'il a un esprit très religieux (...), une philanthropie qu'il suffira de qualifier de *sellonienne*».

Le reste, plus banal, s'inspire du *Souvenir de Solférino*<sup>85</sup>.

Le plus touchant, c'est que celui qui assista au baptême d'Henry pensera aussi, connaissant les malheurs de son neveu, à lui assurer une existence après sa mort. C'est en effet la rente viagère de 1200 francs par an dont il le rend bénéficiaire qui lui procure, pendant les années difficiles, son minimum vital. On peut vivre modestement, à l'époque, avec un peu plus de trois francs par jour. «J'espère que toute ma famille, précise David, approuvera les dispositions testamentaires que j'ai dû faire dans les circonstances fâcheuses où elle se trouve, afin d'assurer à tout événement un viager à mes deux neveux Henry et Daniel.» Ce dernier avait été entraîné par son frère dans la débâcle.

Certes, les créanciers d'Henry cherchent à faire saisir le capital de quelque 16 000 francs que représente cette rente. Mais s'ils ont le droit de se retourner contre lui, principal responsable de leurs pertes, ils ne peuvent s'emparer de son nécessaire et lui ôter en quelque sorte le pain de la bouche. La justice en juge ainsi. Elle déclare la saisie nulle. Et Henry, hanté par la misère dans sa longue errance, se trouve préservé du pire.

David Dunant, décédé le 19 mai 1872, avait rédigé son testament le 1er avril. Deux constantes de sa personnalité se révèlent dans ce document: sa foi: «Rien ne troublant gravement le repos de ma conscience, je m'humilie devant l'Éternel et lui demande le pardon de mes péchés»; sa sensibilité au paysage et sa reconnaissance: «Entouré à Genève des merveilles de la nature (...)». On n'a pas l'impression d'un vieillard aigri. Il lègue sa fortune de 377 000 francs à sa famille, sans oublier un certain nombre d'œuvres sociales<sup>86</sup>.

Libéral sous la Restauration comme Marc-Antoine Fazy-Pasteur et beaucoup d'autres, David Dunant tourne lui aussi à un certain conservatisme quand les radicaux montent à la brèche.

«A démolir nos murs vous mettez votre zèle», écrit-il. Il les voit destruc-

85 BPU, Ms. fr. 3175, «Athènes et Genève rivales» (chapitre sans numéro). Pourquoi Henry Dunant était-il à Solférino? David donne une réponse. L'homme d'affaires cherchait davantage, auprès de l'empereur, semble-t-il, les concessions qu'on lui refusait. Mais de toute manière le problème est beaucoup plus complexe.

86 AEG, *Jur. civ.* Aa q. 15, 1872, pp. 129 ss. ROGER DURAND, «Henry Dunant et sa famille», pp. 8-17, *Bulletin* No 1, 1975, de la Société Henry Dunant, Genève.

teurs de la Cité. Or, pour lui, Genève, «étoile tombée du ciel», même décadente, même renégate, demeure l'élue digne du plus haut destin<sup>87</sup>. Car ce qu'il appelle dans ses *Annales du zoophilisme* l'entière civilisation<sup>88</sup>, c'est ce qu'il veut encore et toujours pour sa ville, mariage d'une religion éclairée avec l'esprit républicain, et société où la pureté des mœurs, le sens aigu de la responsabilité individuelle et le souci du bien public favorisent un milieu où a pu fleurir, en même temps qu'une industrie de précision et un commerce lointain, la vocation scientifique, humanitaire, internationale. En un mot spirituelle.

87 BPU, *Ms. fr.* 3175, «Genève à ses premiers, à ses glorieux (...)», fol. 3, 23.

88 *Op. cit.*, pp. 38 s.